

GUIDE POUR LE LIQUIDATEUR



Si vous avez été nommé en tant que liquidateur pour assurer le suivi de la succession d'une personne décédée qui a prévu un legs au Club des petits déjeuners dans son testament, voici les documents que vous devrez nous fournir pour que nous puissions assurer le suivi du don avec vous :

Si le donateur a prévu un legs particulier :

1. Copie de la clause testamentaire relative au don (si le Club ne l'a pas déjà reçue du vivant du donateur).

Si le donateur a prévu un legs résiduel ou un legs universel :

1. Copie du testament (si le Club ne l'a pas déjà reçu du vivant du donateur);
2. Copie du certificat de décès;
3. Copie des recherches testamentaires;
4. Copie de l'inventaire signé par le liquidateur devant notaire ou devant deux témoins;
5. Date de la publication de l'inventaire;
6. Reddition de compte finale signée par le liquidateur.

Pour de plus amples renseignements

Courriel : dons.planifies@clubdejeuner.org

Sans frais : 1 888 442-1217, poste 3345

Téléphone : 450 641-3230, poste 3345

Télécopieur : 1 877 786-3220

Clause de non-responsabilité — Les renseignements ci-dessus sont destinés à fournir des informations générales et ne doivent pas être interprétés comme des conseils juridiques ou professionnels. Ce document ne doit pas être utilisé sans avoir été préalablement consulté par vos propres conseillers juridiques ou financiers pour déterminer votre situation de planification financière et successorale.